

Le 21 décembre 2022

Episode de pollution de l'eau de début septembre 2022 : La communauté de communes donne les résultats de l'audit externe

Le réseau d'alimentation d'eau potable de la nappe d'Optevoz, qui alimente votre commune, a connu un évènement de pollution bactériologique à la fin de l'été dernier. Les élus se sont engagés à faire réaliser un audit externe et à en communiquer les résultats en toute transparence. Le bureau d'études SCE a rendu ses résultats le 16 décembre après avoir mené des investigations approfondies.

Le rappel synthétique des faits

- Samedi 27 août : un bouchon dans les canalisations a provoqué dès 10h00 un débordement du réseau d'assainissement à proximité du puit n°2 du captage d'Optevoz, utilisé récemment à cause de la faiblesse des autres puits. Ce dernier a été résorbé à 14h30 par les équipes de la régie.
- Mardi 30 août : un violent orage (7.4mm en 1 heure) dans un contexte de sécheresse important a accentué les ruissèlements et donc la pénétration d'effluents dans le puit n°2. Dans le même temps, mais sans pour autant être lié, un contrôle périodique bactériologique de l'Agence Régionale de Santé (ARS) était mené en commençant sur Tignieu-Jamezyeu et Courtenay.
- Mercredi 31 août : une poursuite des contrôles sur les communes d'Optevoz, Hières sur Amby et St Romain de Jalionas
- Jeudi 1er septembre : des analyses non-conformes sont constatées sur le réseau, ainsi qu'une défaillance du système de chloration de la nappe (fonctionnement à 50% du système). Des actions correctives de chloration choc sont entreprises immédiatement pour atteindre un niveau de chloration permettant d'assurer la potabilité de l'eau. Parallèlement, des opérations de vidange sont mises en œuvre au niveau des poteaux incendie. L'ARS demande des analyses complémentaires des taux de chlore.
- Vendredi 2 septembre : Il est relevé que 4 (Tignieu-Jamezyeu, Vernas, Leyrieu et Siccieu) des 12 communes présentent des analyses conformes à 12h00 et donc que l'eau est consommable, malgré une forte odeur de chlore. A 14h00, une cellule de crise est mise en place à la communauté de communes. A 16h00 et suite aux derniers résultats, l'ARS informe officiellement les Balcons du Dauphiné de la restriction de l'eau sur les 8 autres communes. A ce moment précis, les élus procèdent à des communications auprès des mairies et de la population et organisent la distribution de l'eau en bouteille. L'information est transmise auprès des professionnels de santé (CPTS, 15...), au SDIS, à la gendarmerie....
- Du vendredi 2 septembre au mardi 6 septembre : la cellule de crise est mobilisée durant toute la durée de l'épisode. Les mairies des 8 communes concernées par la restriction d'eau uniquement sont sollicitées pour la distribution de l'eau auprès de la population. Des liens sont effectués avec le monde économique, la presse et les médias, ainsi que écoles. La levée de la restriction est faite le mardi 6 septembre.
Des réunions publiques ont été organisées à compter du 22 septembre sur 7 communes.

Les constats établis

L'origine de la pollution émanerait principalement du bouchon présent dans la canalisation le 27 août, qui aurait généré un débordement d'effluents. Les conditions climatiques ont accentué la vulnérabilité du puit n°2. Il s'est avéré que ce dernier ne disposait pas, a priori, d'autorisation d'exploiter en bonne

et due forme de l'Agence Régionale de Santé, et qu'il a été remis en service, sans connaissance de cause, eu égard à la faiblesse de la ressource sur les autres puits.

Une défaillance du système de chloration de la station de pompage, l'orage violent succédant le déversement du réseau et la sécheresse importante ont pu contribuer à l'aggravation de l'incidence de la contamination sur l'eau distribuée. Les décisions politiques et la communication auprès de la population n'ont pu être mise en place qu'à compter de la connaissance des résultats de non-conformité.

Les actions mises en place et à venir

Les Balcons du Dauphiné s'engagent à mettre en œuvre les actions nécessaires à éviter un nouvel épisode de pollution.

A court terme : Le puit n°2 défaillant a été immédiatement condamné au regard des analyses non-conformes. Un huissier viendra constater la fermeture définitive de ce puit avant la fin d'année 2022. Par ailleurs, les actions curatives sur le réseau (vidange des canalisations, augmentation des doses de chlore) réalisées dès la survenance des alertes, ont permis un rétablissement de la situation conforme. Des interventions préventives (curage) et curatives (réhabilitation) sur les réseaux d'assainissement situés dans des périmètres de protection de captage ont d'ores et déjà été renforcées.

A moyen et long terme : La refonte complète des procédures internes, des plans de gestion des sites, ainsi que des procédures de gestion de crise, en lien avec les partenaires du territoire (ARS, communes, professionnels de santé, vétérinaires,...). Concernant la désinfection, il sera à prévoir un système de désinfection renforcé sur la station d'Optevoz (désinfection ultraviolet) et du réseau (chloration supplémentaire), ainsi que le renforcement du diagnostic permanent de la qualité de l'eau distribuée (intégration de capteurs de mesure de chlore libre dans l'eau distribuée). L'approfondissement des systèmes de sécurité du périmètre de protection des nappes et la recherche de nouveau forage d'eau devront être mis en place tout comme la requalification des usages de l'eau sur la nappe d'Optevoz pour sécuriser son approvisionnement (irrigation, eau potable, usages privés...) en lien avec le Schéma Directeur du système de production et de distribution d'eau potable, déjà lancé.

Soyez assurés que la communauté de communes continuera à tout mettre en œuvre au quotidien pour offrir un service de qualité à ses usagers.

Pour toutes informations complémentaires : contact@balconsdudauphine.fr ou sur le site internet www.balconsdudauphine.fr



« Nous déplorons cet incident et l'impact qu'il a pu avoir sur nos habitants. Nous devons fournir de l'eau de qualité, indéniablement ! C'est pour cela que nous devons réhabiliter nos installations, les rendre efficaces et surtout résilientes face aux aléas climatiques à venir, mais aussi mieux nous structurer. Les procédures de contrôles vont être renforcées, ainsi que les moyens alloués en personnel ou en matériel. Il sera de notre devoir d'élu de veiller à encadrer le coût de la facture qui augmentera à l'avenir au regard de l'état général des réseaux aussi bien en eau qu'en assainissement qui nous ont été restitués en 2020. »

Sylvain Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau, CC Balcons du Dauphiné

L'information en plus

Qui réalise les analyses de l'eau ?

L'eau potable est l'aliment le plus contrôlé en France. C'est une eau que l'on peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles sans risque pour la santé. Afin de contrôler la potabilité d'une eau, 4 types de paramètres regroupant plus de 60 critères sont surveillés. Concernant l'analyse bactériologique, 2 indicateurs sont regardés afin de contrôler la qualité de l'eau : Entérocoque et E.coli. En effet, si ces 2 indicateurs sont à 0, cela veut dire que les autres bactéries ne peuvent pas se développer. A contrario, en cas de présence d'un de ces indicateurs, cela indique la présence de bactéries diverses et qu'il est nécessaire d'ajouter du chlore. Il existe une multitude de bactéries humaines et seules des analyses poussées peuvent définir la typologie précise de bactérie.

C'est l'Agence Régionale de Santé (ARS), en tant que service de l'état en charge du pilotage de la santé au niveau régional qui assure la veille et la sécurité sanitaire sur notre territoire. Néanmoins, ce sont bien les structures compétentes qui financent les contrôles sur leurs propres deniers.

Contact presse :

Emeline CANTINOL

communication@balconsdudauphine.fr

06 87 95 88 14